

Webinaire : Les comités de suivi

Dans une démarche de relation avec le milieu, comment mettre en place un comité de suivi efficace et crédible? Suivez le Guide!

- Guide des bonnes pratiques des comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

22 Janvier dès 12h00. Présenté par Mme Claude Leblanc, conseillère en acceptabilité sociale du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Résumé : Il est maintenant bien reconnu que l'appui du milieu est devenu presque un incontournable pour quiconque souhaite favoriser la concrétisation de son projet. Cet appui des acteurs locaux passe, entre autre, par la réalisation d'une démarche structurée de relation avec le milieu. En offrant un espace de dialogue ouvert et respectueux, où les échanges avec les acteurs locaux s'inscrivent dans le temps, le comité de suivi peut s'avérer un moyen efficace pour bonifier les projets et favoriser leur intégration harmonieuse dans le milieu. Et qui sait, la communauté ira-t-elle jusqu'à s'approprier le projet? Que le projet soit assujéti à la Loi sur les mines ou à la Loi sur les hydrocarbures, que le promoteur doive mettre en place un tel comité en vertu d'une autorisation délivrée par un ministère ou le gouvernement ou encore qu'il désire le faire de façon volontaire, le promoteur et son consultant trouveront dans le Guide des bonnes pratiques sur les comités de suivi et obligations légales des promoteurs pour des projets miniers et d'hydrocarbures un recensement inégalé de bonnes pratiques en matière de comité de suivi. Ce Webinaire présentera quelques-unes des bonnes pratiques incontournables pour quiconque souhaite mettre en place un comité de suivi efficace, crédible et performant.

Inscription obligatoire – Nombre de places limités

Veillez remplir les cases grises appropriées, enregistrer votre formulaire et nous le transmettre par courriel à aqei@aqei.qc.ca

Identification du participant

M : <input type="checkbox"/>	F : <input type="checkbox"/>	Nom :	Prénom :
Organisme ou affiliation :			
Titre ou fonction :			
Adresse postale :			
Ville :		Province :	Téléphone :
Pays :		Code postal :	Télécopieur :
Courriel 1 :		Courriel 2 :	

Grille tarifaire*

Membre de l'AQÉI	45,00 \$ + 2,25 \$ (TPS) + 4,49 \$ (TVQ)	Total : 51,74 \$ <input type="checkbox"/>
Non-membre	90,00 \$ + 4,50 \$ (TPS) + 8,98 \$ (TVQ)	Total : 103,48 \$ <input type="checkbox"/>

(Numéros d'inscription à la TPS : 875978330 et à la TVQ : 1015253548 TQ 0001)

* Les employés des membres affiliés de l'AQÉI bénéficient du tarif « membre ».

** La cotisation annuelle doit être en règle auprès de l'AQÉI.

Mode de paiement

Montant du paiement : \$

Chèque ou mandat fait à l'ordre de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts

Faites parvenir votre formulaire et votre chèque au : CP 215 Bureau de poste, St-Joseph-du-lac, Québec, J0N 1M0

Carte de crédit VISA ou Mastercard

Numéro de carte de crédit :

Date d'expiration :

Nom du détenteur :

Date :

Signature :

Facturation

Politique d'annulation : Veuillez prendre note qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation après le 21 février. Merci de votre compréhension.